

## RENSEIGNEMENTS UTILES

**ADRESSE E-MAIL** : [paroisse.puyauxlacs@wanadoo.fr](mailto:paroisse.puyauxlacs@wanadoo.fr)

**Téléphone** : 02 41 56 34 61

**Adresse postale** : 7 Rue de l'Hôtel de Ville - 49280 LA TESSOUALLE

Sépulture (n° unique) : 07.87.59.19.59.

**Site internet** : <https://www.choletcatho.net/bulletins-paroissiaux>

**E-mail Père Maurice** : [msanou3@gmail.com](mailto:msanou3@gmail.com) Tél : 06-48-59-07-19

**E-mail Père Christophe** : [bchristopheoula@gmail.com](mailto:bchristopheoula@gmail.com) Tél : 06-18-77-96-45

**Coordinatrice catéchèse** : Lucie Vendé : [p.stjeandubocage@orange.fr](mailto:p.stjeandubocage@orange.fr)

Tél : 06-52-67-25-54

### PERMANENCES D'ACCUEIL :

Lundi	La Tessoualle	10h30-11h30	équipe accueil
Jeudi	Mazières	17h30-18h30	équipe accueil
Vendredi	Le Puy St-Bonnet	18h00-19h00	équipe accueil
Samedi	La Tessoualle	10h30-11h30	équipe accueil

### HORAIRES DES MESSES DE SEMAINE

Mardi 18 Mars	<b>10 h 00</b>	<b>La Tessoualle</b>
Mercredi 19 Mars	<b>9 h 30</b>	<b>Mazières</b>
Jeudi 20 Mars	9 h 00	Vezins
Vendredi 21 Mars	9 h 00	Trémentines
Mardi 25 Mars	<b>11h 00</b>	<b>La Tessoualle (Maison de retraite)</b>
Mercredi 26 Mars	<b>9 h 30</b>	<b>Puy St Bonnet</b>
Jeudi 27 Mars	9 h 00	Maulévrier

### HORAIRES DES MESSES DOMINICALES

Samedi 15 Mars	18 h 30	Maulévrier
Dimanche 16 Mars	9 h 30 <b>11 h 00</b>	Les Cerqueux Trémentines / <b>La Tessoualle</b>
Samedi 22 Mars	18 h 30	Nuaillé
Dimanche 23 Mars	9 h 30 <b>11 h 00</b>	Chanteloup Yzernay / <b>Le Puy St Bonnet</b>
Dimanche 30 Mars	9 h 30 <b>11 h 00</b>	Maulévrier Vezins / <b>La Tessoualle</b>



## BULLETIN du 16 au 30 mars 2025

*Dans le cadre du 1700<sup>e</sup> anniversaire du Concile de Nicée, la Formation des Baptisés du diocèse d'Angers propose une série de trois méditations autour des mots de la foi trinitaire qui nous ont été transmis par le Crédo. Elles ont été écrites par le P. Aymeric de Bouard formateur au grand séminaire de Nantes. En voici la première.*

### Dieu le Père créateur

Cette année l'Eglise célèbre les 1 700 ans du Concile de Nicée (325 ap. JC). Un moment décisif qui a permis aux chrétiens de forger les mots de la foi trinitaire du Credo, des mots que nous redisons tous les dimanches au cours de la messe. Pour mieux comprendre cet héritage reçu de la tradition, nous nous arrêtons aujourd'hui plus particulièrement sur la personne du Père.

A Dieu le Père, l'Eglise associe l'attribut « créateur ». La toute-puissance d'amour du Père s'exprime à travers sa force vitale qu'il laisse jaillir hors de lui en donnant à notre monde la vie, le mouvement et l'être.

Mais la création n'est pas l'œuvre du Père seul. Quand Dieu agit c'est bien dans l'unité des trois personnes de la Trinité. Le Père créé par le Fils et dans l'Esprit.

Le récit de la Genèse met en valeur que la création découle de la Parole de Dieu : « Dieu dit... et cela fut ». Cette insistance dans le texte sur l'efficacité de la Parole souligne que le Fils (celui que l'on désigne encore comme étant le Verbe) n'est pas absent de l'acte créateur. Le Fils est celui par qui s'accomplit la volonté créatrice du Père : « Par lui tout a été fait » disons-nous dans le Credo.

De même, pour donner la vie, le Père souffle son Esprit Saint, puissance d'amour de Dieu. Toujours dans la Genèse, c'est l'Esprit qui plane sur les eaux, c'est lui le souffle que le Père insuffle à l'homme qu'il vient de façonner. L'Esprit Saint est celui en qui le Père anime toute la création. La création ne s'arrête pas aux origines. Le Père par le Fils et dans l'Esprit poursuit son œuvre créatrice encore aujourd'hui et la bonne nouvelle c'est qu'il nous associe à son œuvre.

**P. Aymeric de Bouard**

## INTENTIONS DE MESSES



### Dimanche 16 Mars 2025 – 11 h 00 – La Tessoualle

Michel et Jeanne CHARRIAT – Famille ROY  
Nicole et Hélène – Familles BOULAY BONDU V. et D. des familles –  
Gilbert et Marthe BIZON V. et D. des familles BIZON OGER – Denise  
JEANNEAU – Lucien et Marie Josèphe PAQUIER et leurs enfants  
défunts – Noël CHARBONNEAU et la famille BOCHEREAU – Michel et  
Dominique SAUDEAU et D. de la famille.

### Mercredi 19 Mars 2025 – 9 h 30 – Mazières

Jeanne CHARRIAT et Philippe DOUBLET (équipe A.C.F.).

### Dimanche 23 Mars 2025 – 11 h 00 – Le Puy St Bonnet

René COUSSEAU et famille COUSSEAU ROCHAIS – V. et D. des  
familles BROSSET et GABORIAU – Jean HUTEAU (**Messe  
Anniversaire**) et V. et D. de la famille – Claude DECHARTE et Michel  
MOUTON – Bernard GABORIAU – Hilaire MORIN – Roger BROSSET –  
Claude GABORIAU (**Messe Anniversaire**).

### Mardi 25 Mars 2025 – 11 h 00 – La Tessoualle (La Blanchine)

André BARRE et D. de la famille.

### Dimanche 30 Mars 2025 – 11 h 00 – La Tessoualle

Jean DOUBLET et son fils Philippe – Madeleine, Gabriel et Bernard  
ARNOU – Claude PAQUIER (frère et sœurs) – Joseph DABIN D.  
familles J. DABIN et A. PAQUIER – André, Madeleine PAQUIER, D.  
familles PAQUIER DURET.



## NOS JOIES

Baptême le 23 mars 2025 au Puy St Bonnet  
de Tom BROSSET.

## INFORMATIONS :

### **1 – Quêtes pour le chauffage**



Les dates suivantes ont été retenues pour  
la collecte de vos offrandes :

- Le dimanche 23 mars au Puy St Bonnet
- Le dimanche 30 mars à la Tessoualle

D'avance, merci pour votre générosité.

### **2 - Hospitalité Notre Dame de Lourdes de l'Anjou.**

Le pèlerinage de l'Anjou à Lourdes aura lieu cette année du 6 au  
11 avril 2025.

A cette occasion, nous venons solliciter votre générosité, afin que  
des personnes malades ou handicapés aux faibles ressources,  
puissent grâce à vos dons participer au pèlerinage.

Dans le bulletin paroissial qui sortira le 16 mars, vous trouverez  
une enveloppe au nom de l'hospitalité Notre Dame de Lourdes  
de l'Anjou. Nous recueillerons vos dons à la sortie de la messe du  
30 mars. Quelques enveloppes resteront dans l'église.

Toute participation si minime soit-elle, est source de solidarité  
pour ces personnes souffrantes qui espèrent dans ce pèlerinage,  
vivre des moments de partages, de prières, d'échanges, d'amitiés  
sincères.

Vous pouvez également déposer vos dons chez les  
hospitaliers/ères que vous connaissez

Le groupe d'hospitaliers/ères de l'Anjou de la Tessoualle

Si vous le désirez, un reçu fiscal vous sera délivré pour tout don  
égal ou supérieur à 15 euros, chèque établi à l'ordre : Hospitalité  
Notre Dame de Lourdes de l'Anjou.